



Parent d enfant francais et resident en france,empêché de repartir

Par **manoloblanik**, le **18/07/2013** à **21:33**

madame monsieur bonsoir, je suis monsieur STEEVE, je suis parent d une petite fille de 8 ans, et qui a la nationalité française de part sa mère. elle et moi sommes séparés depuis presque 5 ans maintenant, vu qu a la naissance de notre fille, elle a fait une dépression et notre fille a été placée en famille d accueil; ou elle y est toujours, le juge aux affaires familiales m a donné la garde de notre fille et a permis a sa mère d en avoir la visite, 2 fois par semaines? MAIS LA MESURE DE PLACEMENT DE NOTRE FILLE SUIS TOUJOURS SON COURT. EN JUILLET je suis venu en vacances au Gabon avec ma nouvelle compagne avec qui je suis depuis 4 ans a Lyon, je suis venu avec mon récépissé de demande de carte de 10 ans, malheureusement j ai mis plus de temps au Gabon et mon récépissé s est périmé; je me suis rapproché du consulat de France pour demandé un visa retour vers la France, le consulat a enregistré ma demande et m a fait savoir qu il allait interroger la préfecture du rhône pour pouvoir me répondre, la réponse est enfin arrivée après 3 mois, ils m ont dit que je ne peux pas revenir en France parce que je dois leur prouver que je suis resté en contact avec ma fille pendant toute mon absence. pour ma part, je suis bien resté en contact avec ma fille, vu que je l appelais souvent, et même avec les travailleurs sociaux et la famille d accueil, il y a eu un rdv chez le juge des enfants auquel je n ai pas pu me rendre, vu que j attendais le visa retour délivré par le consulat. ma question est de savoir: vu que le juge aux affaires familiales m a accordé la garde de ma fille, la préfecture a-t-elle le droit de m empêcher de revenir en France? ou j ai mon logement, ma famille et ou j y ai résidé depuis 2005? MERCI DE ME RÉPONDRE? CORDIALEMENT.